



Achat dun bien immobilier situer en zone zac

Par **dina77**, le **18/01/2015** à **17:52**

Bonjour, si quelqu'un pourrait m'aider ...

Alors voila tout jeune couple nous désirons faire notre première acquisitions immobilière.

Nous avons trouvez une maison, il as a une parcelle de terrain qui est situe en zone zac, et la mairie nous a dit que se n'était donc pas constructible.

Le terrain derrière le notre est a la mairie est un projet de logement y est prévue.

Après vérification il n'y as pas de borne sur se terrain.

Le but de cette achat serrez de vendre une parcelle vu que la maison a 1500m2 de terrain.

Aucune clôture entre les deux terrain.

Ma question: est il possible de rendre se terrain constructible?

Dans ces condition le bornage du terrain est il obligatoire?

Merci d'avance